



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 26020

résidence. L'encouragement à la constitution de réseaux d'écoles s'appuyant sur des structures intercommunales tel que le ministre délégué l'a développé dans sa communication en conseil des ministres du 5 novembre dernier devrait encore amplifier cette politique. Les équipes pédagogiques disposent depuis la rentrée 2003-2004 d'un document d'accompagnement des programmes relatif à la scolarisation des moins de trois ans ; cette brochure apporte des éléments de compréhension de ces très jeunes enfants et des précisions sur les conditions matérielles et pédagogiques d'une prise en charge adaptée.